

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 CAB-MA 18 Subvention à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires d'Outre-Mer - CASODOM (1er) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer – CASODOM, dont le siège social est situé 7 bis, rue du Louvre 75001 Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Comité d'Action Sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer - CASODOM, 7 bis, rue du Louvre 75001 Paris, pour la mise en œuvre de son programme d'activités pour 2013.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.